

PROCÈS VERBAL

SÉANCE N° 33 du CONSEIL MUNICIPAL du 07 juillet 2017 à 20 h 00

Le Conseil Municipal, réuni en session extraordinaire le 07 juillet 2017 sous la Présidence de Monsieur Daniel SACQUARD, Maire de la Commune, a pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Madame MAISON.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 03 juillet 2017.

Appel des membres du Conseil Municipal :

Le secrétaire de séance procède à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal :

Membres en exercice : 27 ;

Membres présents : 20 ;

Votants : 25.

Absent(s) excusé(es) avec pouvoir(s) de vote :

- Monsieur BRENON qui donne pouvoir à Monsieur BALLAND ;
- Madame CLAUDÉ qui donne pouvoir à Madame FEHRENBACHER ;
- Madame ARNOULD C. qui donne pouvoir à Monsieur DEMURGER ;
- Monsieur HUGUENIN qui donne pouvoir à Madame CLAUDEL WAGNER ;
- Madame VILLAUME qui donne pouvoir à Monsieur BABEL.

Absent(s) excusé(es) sans pouvoir(s) de vote :

- Monsieur GESTER,
- Monsieur THIRIET.

Modalités de vote :

En application de l'article L.2121-21 du Code de Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide que, sauf décision contraire à intervenir au cours d'un vote spécifique ou législative ou réglementaire contraire, le vote des points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance aura lieu au scrutin public. Le registre des délibérations comportera le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Même lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux dites nominations ou présentations.

Il est en outre rappelé que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire. Dans les cas de l'élection du Maire ou d'adjoint(s), un vote au scrutin secret reste obligatoire en toute circonstance en application des articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent :

Monsieur le Maire rappelle le contenu du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2017 et demande s'il y a des observations à son sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du dernier Conseil Municipal du 15 juin 2017.

Monsieur le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour :

1. Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de SAINT-NABORD à la rentrée 2017 - Proposition à faire au DASEN.

En application des dispositions des alinéas 3 et 4 de l'article L.2121-12 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a souhaité convoquer en urgence le Conseil Municipal pour une réunion extraordinaire.

Dès lors, le Conseil Municipal doit se prononcer en préambule de la réunion sur la pertinence du recours à cette procédure d'exception justifiée par les délais très courts laissés aux Communes qui le souhaitent pour bénéficier des nouvelles dérogations récemment offertes à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

En effet, si un changement est souhaité, il doit être présenté dès ce soir au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) pour validation et une application à la rentrée scolaire 2017/2018. S'en suivra la nécessaire adaptation des plannings des enseignants et des agents communaux ainsi que des horaires de transport.

Discussions :

Monsieur VINCENT : Pourquoi cette question n'a pas été présentée au Conseil Municipal précédent ?

Monsieur BABEL : Vous avez connaissance de cette question depuis quand ?

Monsieur le Maire : Non, le décret n'était pas encore publié et les conseils d'écoles ne s'étaient pas encore prononcés. Nous devons attendre et le dernier avait lieu hier soir.

Monsieur VINCENT : Et la séance suivante ?

Monsieur le Maire : Non ce serait trop tard le 20. C'est pour ce soir ou ce sera trop tard.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recours à la procédure d'urgence pour cette réunion extraordinaire.



01 - Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de SAINT-NABORD à la rentrée 2017 - Proposition à faire au DASEN :

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord l'historique de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de SAINT-NABORD depuis la parution du Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires :

1. Ainsi que la possibilité nous en avait été laissée, cette réforme n'avait pas été mise en œuvre pour la rentrée 2013.
2. Par délibération n° 429/48/01 du 18 décembre 2013, le Conseil Municipal avait proposé au DASEN qu'il l'avait alors accepté l'organisation suivante pour la rentrée 2014 :

MATERNELLE	<u>Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :</u> - Garderie maintenue de 07h30 à 08h30. - Classe de 08h30 à 11h30 puis pause méridienne de 11h30 à 13h30. - Garderie prévue de 11h30 à 12h15 pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants pour le repas. - TAP à l'heure de la sieste de 13h30 à 14h15. - Reprise de la classe de 14h15 à 16h30 puis bus à 16h30. - Garderie maintenue de 16h30 à 18h30.	<u>Pour les mercredis :</u> - Garderie maintenue de 07h30 à 08h30. - Classe de 08h30 à 11h30. - Bus à 11h30. - Garderie prévue de 11h30 à 12h15.
	<u>Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :</u> - Garderie maintenue de 07h30 à 08h30. - Classe de 08h30 à 11h30 puis pause méridienne de 11h30 à 13h30. - Garderie prévue de 11h30 à 12h15 pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants pour le repas. - Reprise de la classe de 13h30 à 15h45. - TAP en fin de journée de 15h45 à 16h30 puis bus à 16h30. - Garderie maintenue de 16h30 à 18h30.	<u>Pour les mercredis :</u> - Garderie maintenue de 07h30 à 08h30. - Classe de 08h30 à 11h30. - Bus à 11h30. - Garderie prévue de 11h30 à 12h15.

Cette organisation n'a cependant pas donné satisfaction notamment du fait :

- Du décalage des plannings entre maternelles et élémentaires ;
 - De la trop faible durée des créneaux de NAP au regard des activités projetées ;
 - Des effectifs très importants liés à la gratuité des NAP et au passage du bus après les NAP.
3. Par délibération n° 429/13/08 du 21 mai 2015, le Conseil Municipal avait proposé au DASEN qu'il l'avait alors accepté l'organisation suivante pour la rentrée 2015 :

MATERNELLE & ÉLÉMENTAIRE	<u>Pour les lundis, mardis et jeudis :</u> - Garderie de 07h30 à 08h30. - Classe de 08h30 à 11h45 puis pause méridienne de 11h45 à 13h30. - Garderie de 11h45 à 12h15 pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants pour le repas. - Reprise de la classe de 13h30 à 15h30 puis bus à 15h30. - NAP en fin de journée de 15h30 à 16h30. - Garderie de 16h30 à 18h30.	<u>Pour les mercredis :</u> - Garderie de 07h30 à 08h30. - Classe de 08h30 à 11h30. - Bus à 11h30. - Garderie de 11h30 à 12h15.
	<u>Pour les vendredis :</u> - Garderie de 07h30 à 08h30. - Classe de 08h30 à 11h45 puis pause méridienne de 11h45 à 13h30. - Garderie de 11h45 à 12h15 pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants pour le repas. - Reprise de la classe de 13h30 à 15h30 puis bus à 15h30. - Garderie de 15h30 à 18h30.	

Le principe de gratuité des NAP avait pu être maintenu grâce à la pérennisation du fonds d'accompagnement de l'État et les aides de la CAF.

Le nouveau créneau de garderie du lundi était, lui, payant.

Le bus scolaire passait avant les créneaux de NAP.

Cette nouvelle organisation avait donné lieu à la rédaction d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour obtenir le bénéfice des taux d'encadrement dérogatoires (1 animateur pour 14 maternelles et pour 18 élémentaires au lieu de 10 et 14 actuellement) pour une durée transitoire de 5 années.

Malgré ces adaptations et la baisse des effectifs qui en a découlé, la situation est loin d'être parfaite.

Il nous est difficile de maintenir un niveau de qualité dans les activités proposées qui soit conforme aux attentes des familles malgré les coûts importants engagés.

Les retours d'une majorité des enseignants et de la plupart des familles sont globalement négatifs.



Il poursuit en évoquant la parution du Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce texte ne constitue pas une remise en cause de la réforme de 2013 mais un simple élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Il prévoit que « Saisi d'une proposition conjointe d'une commune [...] et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'éducation nationale [...] peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire [...] ».

Si plusieurs dérogations sont potentiellement visées, la principale consiste à un retour à une organisation du temps scolaire sur 4 jours et 8 demi-journées.

Dans cette hypothèse, il n'est d'ailleurs même plus nécessaire de rédiger un PEDT.

Dès lors, il demande au Conseil Municipal de proposer l'organisation ci-dessous au DASEN en vue d'une application dès cette rentrée 2017 :

MATERNELLE & ÉLÉMENTAIRE	<u>Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis :</u>
	- Garderie de 07h30 à 08h30.
	- Classe de 08h30 à 11h30 puis pause méridienne de 11h30 à 13h30.
	- Garderie de 11h30 à 12h15 pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants pour le repas.
	- Reprise de la classe de 13h30 à 16h30 puis bus à 16h30.
	- Garderie de 16h30 à 18h30.

Cette nouvelle proposition constitue en fait un retour à l'organisation qui avait cours avant la rentrée 2014 à SAINT-NABORD depuis la suppression des cours du samedi matin et qui avait fait ses preuves.

Elle a reçu un accueil largement favorable des familles consultées par la voie d'un questionnaire qui proposait une simple alternative entre maintien de la situation actuelle et retour à 4 jours :

- Breuchottes : sur 136 retours, 109 pour retourner à 4 jours et 27 pour rester à 5 jours ;
- Herbures : sur 87 retours, 3 nuls, 64 pour retourner à 4 jours (dont 7 si un centre aéré est organisé le mercredi matin) et 21 pour rester à 5 jours ;

Les conseils d'école maternelle et élémentaire des Breuchottes y ont émis un avis favorable.

Celui des Herbures s'y est quant à lui refusé même si les enseignants de l'école maternelle ont convenu d'une meilleure adéquation d'une organisation sur 4 jours aux besoins spécifiques des maternelles.

Le décret précité prévoyant la possibilité pour le DASEN d'étendre à toutes les écoles de la Commune une solution adoptée majoritairement, il est proposé une application uniforme dans les deux groupes scolaires.

Discussions :

Madame DOUCHE : L'objet de la réunion de ce soir est de faire une proposition au DASEN qui doit décider ensuite en fonction de différents critères (transports, ...).

Le résultat des votes au sein des conseils d'école est le suivant :

- Maternelles Breuchottes : 6 pour et 1 contre,
- Élémentaire Breuchottes : 4 contre, 8 pour et 2 abstentions,
- Herbures : 6 pour, 8 contre et 3 abstentions.

Monsieur BALLAND : Il faut tout de même reconnaître un réel problème de calendrier, quelle alternative avons-nous à proposer aux familles pour le mercredi matin ? Il est là le vrai problème il me semble.

Et si on ne propose rien, les parents auront peu de temps pour se retourner.

Madame DOUCHE : Selon un questionnaire réalisé il y a 2 ans et demi, seulement 10 familles étaient intéressées.

Madame MAISON : Beaucoup de choses se sont passées depuis. REMIREMONT restera à 5 jours semble-t-il et donc la Grange Puton ne sera pas ouverte le matin. Aucun mode de garde ne sera donc disponible.

Madame DOUCHE : Je vous précise que ce n'est pas du temps scolaire, l'école n'est pas un mode de garde.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas l'objet de la décision de ce soir je le rappelle, on vote seulement pour la semaine scolaire répartie sur 4 ou 4,5 jours.

Monsieur BALLAND : En effet, mais le problème logistique n'en est pas moins prégnant car si on vote contre, il est certain que l'on reste à la situation actuelle.

Monsieur le Maire : La décision finale reviendra au DASEN.

Monsieur BALLAND : Il faut anticiper tout de même. Il y a des inquiétudes. J'ai rencontré des parents à la sortie de l'école, c'est un réel problème qui inquiète les parents.

Madame DOUCHE : Une Commission « Affaires scolaires » est prévue très prochainement (17 juillet). Cela a été noté dans le précédent Bureau. La question y sera abordée.

Madame MEUNIER : Les gens font comme tout le monde, ils trouvent une nounou.

Madame MAISON : Les nounous ne veulent pas garder des périscolaires juste pour une journée, depuis la mise en place des NAP, c'est encore plus compliqué.

Monsieur le Maire : L'école n'est pas une garderie. La question du soir est bien de se positionner sur la possibilité de repasser sur 4 jours.



Monsieur VINCENT : Avant 2013/2014, les parents devaient s'organiser en effet.

Au niveau des coûts ? Quelle différence cela fait-il ?

Madame DOUCHE : Les NAP ont toujours été facultatives.

Nous recevions beaucoup de plainte sur les contenus. Constat était plutôt négatif.

Monsieur DEMURGER : Ce n'est pas nouveau ...

Madame THIRIAT : C'est vrai que cette réforme est une bêtise depuis le début mais la Commune devrait tout de même proposer quelque chose le mercredi matin.

Madame DOUCHE : La porte n'est pas fermée. Mais l'urgence est valable pour tout le monde.

Madame MAISON : Pourquoi se mettre une telle pression alors ? Réfléchir d'accord, mais pourquoi si tôt. C'était la position de la Commission « Affaires scolaires » il me semble. Et certains parents avaient compris cela après que vous les ayez rencontrés. Si, c'était pour 2018, il n'y avait pas d'urgence.

Madame DOUCHE : Deux parents d'élèves ont effectivement été reçus dans des courts délais et ce qui a été dit alors a été fait, à savoir questionnaire avec une réponse rapide. C'était bien pour envisager cette rentrée-ci sinon pourquoi se presser en effet.

Madame MAISON : Combien d'économie alors ? Un chiffre a été annoncé en conseil d'école, j'aimerais qu'il soit répété ce soir.

Madame DOUCHE : Effectivement il y a un coût. J'ai dit que la Commune déboursait globalement 300 000 € pour les écoles chaque année.

Madame MAISON : L'estimation de mai 2015 sur la première année de fonctionnement étaient de 9 500 € alors que la semaine dernière c'était 100 000 €.

Monsieur AUDINOT : Les personnels sont là à cette heure. Si on repasse à 4 jours, il y aura donc sureffectif ?

Madame DOUCHE : Les termes des contrats actuels sont les 08 et 30 juin, 08 et 31 août, 1^{er} novembre et 13 et 21 février. Je n'ai pas d'inquiétude pour leur trouver du travail. Entre les congés maternité, les heures supplémentaires à récupérer, ... il y a largement de quoi les occuper. Si c'est pour répondre à votre question, on ne va pas licencier.

Madame MAISON : Dans la cadre d'une organisation à 4 jours, il peut y avoir débat sur les plages horaires puisqu'il semble que la meilleure qualité de l'enseignement le matin fasse l'unanimité ... Pourquoi ne pas augmenter une demi-heure la matinée ?

Monsieur BALLAND : L'idée est bonne mais cela semble difficile de proposer cela sans l'aval ou au moins concertation avec les enseignants.

Madame CLAUDEL WAGNER : La personne qui va rester jusqu'en novembre, que va-t-elle faire ?

Madame DOUCHE : Garderie, entretien, centre de loisirs, ... pendant que certaines de ses collègues rattrapent leurs heures supplémentaires. Il faut en outre se rappeler que les CAE sont conclus sur une base de 20 heures. Ils seront occupés, cela ne fait pas de doute.

Madame THIRIAT : Et si quelque chose est organisé le mercredi matin, il y aura du travail. À réfléchir pour le conseil du 20.

Monsieur le Maire : Pourquoi pas en effet.

Monsieur AUDINOT : Le fonds d'accompagnement est-il garanti cette année si on reste à 5 jours ?

Monsieur le Maire : A priori oui. Pour le moment, le fonds d'accompagnement existe toujours. La loi n'a pas été changée.

Monsieur AUDINOT : Pourquoi pas un changement au 31/12 ? Cela laisserait du temps à tout le monde. Où est l'intérêt de l'enfant dans tout cela ?

Monsieur le Maire : C'est une idée que je partage d'autant plus volontiers que je l'aie eu moi aussi.

Madame DOUCHE : Mais je crains que non, malheureusement. Pour le transport et l'éducation nationale, cela paraît très compliqué.

Je précise s'agissant du mercredi que le questionnaire ne mentionnait aucun engagement de notre part en ce sens et pourtant, 87 % des parents se sont positionné pour la semaine de 4 jours. Je suppose qu'ils ont dû déjà réfléchir et pensé au Mercredi.

Monsieur AUDINOT : Pourquoi sont-ils contre aux Herbures ?

Madame DOUCHE : Les parents sont pour le retour à 4 jours, le Conseil d'école non.

Monsieur le Maire : Il y a eu eux questionnaires. Le second, le nôtre, conçu après le décret, a connu plus de réponse et plus dans le sens du retour à 4 jours.

Monsieur AUDINOT : C'est quand-même paradoxal, il y a trois ans 4.5 jours ce n'était pas bon, aujourd'hui 4 jours non plus, ... les enseignants ne sont décidément pas faciles à suivre ...

Monsieur VINCENT : C'est très compliqué en effet depuis la mise en place en 2013/2014. Et il semble qu'aucun terrain d'entente ne soit possible. Si on ne repart pas sur 4 jours, alors on conserve le système actuel. Donc personne ne sera satisfait. Dans toutes les communes de France, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne et c'est bien dommage.

Madame FEHRENBACHER : A l'époque des activités étaient proposées par les associations les mercredis. Aujourd'hui cela n'existe plus.

Madame THIRIAT : Les associations s'adapteront à nouveau.

Monsieur VINCENT rappelle que le passage à 4.5 jours a posé de gros problème à l'éducation religieuse.

Madame ARNOULD P : Il faut penser « démocratique » tout de même, la majorité s'est quand-même positionné clairement pour un retour à 4 jours. Il ne faut pas l'oublier. On ne parle toujours que de ceux qui disent non.

Monsieur BABEL : Peut-être aussi le résultat a-t-il été influencé par la qualité des NAP ?

Madame CLAUDEL WAGNER : Comment informerons-nous les parents maintenant ?



Madame DOUCHE : Il faut déjà attendre la décision du DASEN puis, le cas échéant, une modification des règlements sera proposée à votre vote le 20 et l'information sera diffusée ensuite.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité, 21 POUR, 1 CONTRE (Madame VILLAUME) et 3 ABSTENTIONS (Mesdames CLAUDEL WAGNER et MAISON et Monsieur BABEL), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, conformément à l'avis de la majorité des conseils d'écoles, la proposition ci-dessus décrite en vue de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2017 au sein de l'ensemble des écoles communales ;
- **SOUJET** cette proposition au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) en vue de sa validation et de son application à compter de la rentrée 2017 ;
- **DIT** qu'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) sera maintenu pour conserver le bénéfice des taux d'encadrement dérogatoire (1 animateur pour 14 maternelles et pour 18 élémentaires au lieu de 10 et 14 actuellement) pour une durée transitoire initiale de 5 années ;
- **DIT aussi** que règlement des services périscolaires devra être amendé afin d'y retirer notamment les NAP, le changement d'horaire du transport avec la région Grand Est, ... ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche, établir toutes déclarations et signer tous actes visant à permettre l'obtention de financements de la CAF, de l'État ou tout autre organisme ;
- **DONNE pouvoir** à Monsieur le Maire pour faire la pleine application de la présente délibération et notamment pour engager la refonte des plannings des agents des services scolaires et périscolaires.



QUESTIONS DIVERSES

- **Présence de gens du voyage aux Perrey :**

Discussion :

Monsieur DEMURGER : je constate que l'État ne tient pas ses engagements. On est impuissant.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas faute de solliciter ses services. J'ai aussi relancé la CCPVM pour l'aire de REMIREMONT. C'est là-bas qu'ils devraient être, pas au Bombrice. Les démarches nécessaires à une évacuation ont été engagées, une plainte a été déposée comme il se doit.

Le commandant de Police s'est déplacé en personne mais pour l'instant nous n'avons pas eu de réponse.

Monsieur DEMURGER : C'était pourtant la contrepartie de notre engagement. C'est un coût pour les habitants de SAINT NABORD.

Monsieur VINCENT : La suspension de la convention de mise à disposition n'a pas été efficace parce qu'à mon sens elle aurait dû se faire au niveau intercommunal. C'est à la CCPVM de faire pression sur l'État, c'est sa compétence.

Une fin de convention unilatérale ne serait pas pertinente mais au niveau intercommunal ?

Monsieur AUDINOT : La situation est ingérable de toute façon, alors autant qu'ils soient sur les aires ...

Monsieur VINCENT : À cette heure on paie deux fois.

Monsieur le Maire précise qu'ils sont entrés par infraction cette fois ...

Monsieur AUDINOT : C'est sûr que, là, c'est encore autre chose.

Monsieur DEMURGER : Il faudrait adresser la facture à la CCPVM.

Monsieur le Maire : Ce sera sans doute le cas.

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 20 juillet 2017 à 20h00.**

Clôture de la séance le 07 juillet 2017 à 21h00.

Le Maire,

Signé

Daniel SACQUARD.

La Secrétaire de séance

Signé

Hélène MAISON.

